

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3824

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône -
Avenant n° 4 au cahier des charges

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Barthélémy

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3824**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Avenant n° 4 au cahier des charges**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté du 8 juillet 1987 de monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon a obtenu une concession pour l'aménagement, la mise en valeur et l'utilisation des berges du Rhône et de la Saône.

Par cette concession, l'Etat a mis à la disposition de la Communauté urbaine une partie de son domaine public fluvial.

Depuis, plusieurs projets d'aménagements des espaces fluviaux ont vu le jour et ont modifié le périmètre de l'espace concédé.

Aujourd'hui, dans le cadre des travaux de construction du pont Schuman, les quais du Commerce et Sédaillan vont être aménagés.

Ces aménagements réalisés dans le périmètre de la concession accordée à la Communauté urbaine vont entraîner une modification des limites géographiques :

- le transfert de la zone d'attente de l'alternat, auparavant située plus en aval, dans la concession (implantation de ducs d'Albe),

- la création de 2 zones d'accueil pour les bateaux logement (ou activité à moyen terme) par l'implantation de 2 pontons flottants guidés par des pieux.

Le déplacement de la zone d'attente d'alternat rend donc impossible tout nouvel aménagement fluvial qui permettrait d'accueillir des bateaux logement, activité ou de plaisance et la gestion de la zone d'attente relève des compétences de Voies navigables de France (VNF).

La concession au droit de la nouvelle zone d'attente n'a plus lieu d'être et le ponton flottant le plus en amont (quai Sédaillan) destiné à accueillir les bateaux logement empiète hors de la concession actuelle.

En accord avec VNF, il a été convenu par voie d'avenant de modifier à nouveau le périmètre de la concession et les affectations des zones en rive droite de la Saône ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - d'une part, le périmètre de la concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône en l'agrandissant de quelques mètres vers l'amont,

b) - d'autre part, de changer les affectations de zone à cet endroit afin d'autoriser le stationnement aux bateaux activité et logement,

c) - l'avenant n° 4 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.